

Le programme Erasmus+

Budget : 14,774 milliards d'euros

Fréquence des appels à propositions : annuels, dépôt des projets en début d'année civile

Pays éligibles :

- *Pays du programme* : pays membre de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine
- *Pays partenaire* : reste du monde, selon conditions spécifiques aux actions du Programme

Exemples d'actions finançables dans l'enseignement supérieur :

– **Action clé n.1 / Mobilité des individus** à des fins d'éducation et de formation. Possibilité de financer la mobilité des étudiants (LMD), personnel enseignant et administratif via les **accords bilatéraux** Erasmus + **avec les Pays du programme** ; via les accords **avec les Pays hors UE** dans le cadre du financement Mobilité internationale des crédits ; via les **formations internationales** dans le cadre des Masters conjoints Erasmus Mundus ;

– **Action clé n.2/Coopération** en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques : **partenariats stratégiques** entre établissements engagés dans des activités de formation supérieure pour l'échange de bonnes pratiques au sein d'un consortium européen ; **alliances de la connaissance** entre des établissements d'enseignement supérieur et le monde du travail pour l'innovation en matière d'apprentissage ; **alliances sectorielles** pour le développement des compétences de certains profils professionnels en fonction des besoins du marché du travail ; **renforcement des capacités** dans le domaine de la formation supérieure pour le transfert d'expertise ;

– **Activités Jean Monnet** : enseignement, recherche et réflexion dans le domaine des études de l'intégration européenne (chaires, modules, centres d'excellence, soutien à des institutions et associations, réseaux, projets).

Lien vers la page de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Point de contact national : Agence Europe-Education-Formation France (<https://agence.erasmusplus.fr/>)